

# Compte rendu du conseil municipal

## Du jeudi 27 mars 2025

**Présents** : Gérard Fricot, Roland Ruffin, Pierre Duband, Guillaume Charles, Chantal Mauricette, Sébastien Mauricette, Guy Millot, Dominique Thibert.

**Excusés** : Jean-Marc Cagniant, Lilas Charles (procuration à Chantal Mauricette), Benjamin Deprost.

### Ordre du jour :

- 1 – Vote du compte financier unique 2024
- 2 – Affectation des résultats
- 3 – Vote des taux des taxes locales
- 4 – Vote du budget primitif 2025
- 5 – Crédit de trésorerie

#### 1 – Vote du compte financier unique (CFU) 2024

Après présentation des comptes financiers du Service de Gestion Comptable et de la commune pour l'année 2024, qui s'établissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 118 009.75 €  
Recettes de fonctionnement : 153 528 .33 €

**Excédent dégagé sur l'année : 35 518.58 €**  
**Excédent reporté : 28 008.70 €**

Dépenses d'investissement : 64 624.42 €  
Recettes d'investissement : 78 338.27 €

**Excédent dégagé sur l'année : 13 713.85 €**  
**Déficit reporté : - 34 691 .49**

**Résultat de clôture en fonctionnement : + 63 527.28 €**

**Résultat de clôture en investissement : - 20 977.64 €**

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le CFU de l'année 2024.

#### 2 – Affectation des résultats

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024 :

- section d'investissement : - 42 427.24 € (déficit d'investissement 20 977.64 + restes à réaliser de 21 449.60 €)
- section de fonctionnement : + 63 527.28

Et décide l'affectation de :

- La somme de 42 427.24 € à l'article 1068 du budget primitif 2025 en section d'investissement,
- Et la somme de 21 100.04 € à l'article 002 du budget primitif 2025 en section de fonctionnement

#### 3 – Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025, qui restent fixés comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 40.62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64.92 %
- Taxe d'habitation : 11.00 %

#### 4 – Vote du budget primitif 2025

Le maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2025,

Le Conseil municipal, après étude du budget,

- Décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2025 comme suit :

BP 2025	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	164 976 €	164 976 €
INVESTISSEMENT	97 280 €	97 280 €
RESULTAT DE CLOTURE 2024	+ 21 100.04 €	

#### 5 – Crédit de trésorerie

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie route de Messanges et dans le village vont débiter très prochainement, et qu'il est nécessaire de réaliser une ligne de trésorerie afin d'avancer les fonds correspondants aux subventions et à la TVA.

Le conseil municipal, après réflexion décide de contracter un crédit de trésorerie, remboursable à la fin de l'année après avoir perçu la quasi-totalité des recettes prévues en 2025.